



## PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 16/11/2022

## OPÉRATION NATIONALE D'ABANDON SIMPLIFIÉ D'ARMES À L'ÉTAT EN CORRÈZE DU VENDREDI 25 NOVEMBRE AU VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022

**Du 25 novembre au 2 décembre 2022**, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer organise une **opération d'abandon simplifié d'armes à l'État**, pilotée par le Service central des armes et explosifs (SCAE).

Si la France compte près de 5 millions de détenteurs légaux d'armes, on estime qu'au moins 2 millions de nos concitoyens détiendraient sans titre des armes, principalement de chasse ou issues des Première et Seconde Guerres mondiales.

La plupart de ces armes détenues illégalement sur le territoire national ont été acquises par héritage, le plus souvent sans connaître le cadre légal de détention de ces armes. Par cette opération, nous voulons offrir à ces détenteurs de bonne foi la possibilité de s'en dessaisir simplement ou de les conserver légalement.

L'opération d'abandon simplifié d'armes à l'État se déclinera sur tout le territoire métropolitain et dans certains territoires d'Outre-mer.

En Corrèze, plusieurs sites de collecte seront mis en place afin de vous permettre de restituer des armes dont vous souhaiteriez vous séparer :

**Arrondissement de Tulle** : Caserne LOVY - Groupement de gendarmerie départementale de la Corrèze - 15 rue de la Botte 19000 TULLE

**Arrondissement de Brive**: Caserne de gendarmerie d'ALLASSAC - Les Rivières, 19240 Allasac

**Arrondissement d'Ussel** : Caserne Lieutenant SAVE - 2 boulevard Ruere 19200 USSEL

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication interministérielle**

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

Ces restitutions d'armes et de munitions se feront sans formalités administratives auprès des policiers et gendarmes présents sur les sites dédiés. Si vous souhaitez les conserver, des agents de la préfecture seront également présents pour vous aider à enregistrer vos armes dans le système d'information sur les armes (SIA).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pourrez prendre rendez-vous via le 05 55 20 56 93 pour une collecte à votre domicile.

Si vous disposez d'objets dangereux (munitions de guerre (obus, grenades), explosifs, munitions de calibre égal ou supérieur à 20 mm), vous serez également invités à contacter la préfecture au 05 55 20 56 92 pour organiser un enlèvement sécurisé.

Retrouvez l'ensemble des sites de collecte en Corrèze sur le site du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : [www.interieur.gouv.fr/armes](http://www.interieur.gouv.fr/armes)

## **Cabinet du préfet**

### **Bureau de la communication interministérielle**

Valérie Jandot : 06 27 12 55 52

François Charbonnel : 06 80 99 58 67

☎ 05 55 20 56 75

[pref-communication@correze.gouv.fr](mailto:pref-communication@correze.gouv.fr)



1, Rue Souham  
BP 250 -19 012-TULLE Cedex